



COUR D'APPEL DE SAINT DENIS DE LA REUNION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MAMOUDZOU

Parquet du procureur de la République

MAMOUDZOU, le 7 décembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 3 décembre, au cours d'une perquisition administrative ordonnée par Monsieur le préfet de Mayotte, les services de police ont découvert, en possession d'un homme de 22 ans, de très nombreux documents de propagande et photographies en lien avec le terrorisme et plus particulièrement les actions de l'état islamique.

Des premiers éléments d'enquête, il semble que cet homme, originaire de Mayotte, se soit radicalisé alors qu'il vivait en métropole et soit revenu dans le département après s'être disputé avec des membres de sa famille auxquels il voulait imposer un mode de vie qu'ils jugeaient trop rigoriste. Selon ses déclarations aux enquêteurs, il envisageait de partir se battre en Syrie ou en Irak aux côtés de l'état islamique.

Présenté vendredi dernier au juge d'instruction, il a été mis en examen pour recel habituel d'apologie du terrorisme, délit puni d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement, et placé en détention provisoire. L'instruction se poursuit pour déterminer les motivations de cet homme et sa dangerosité.

Le procureur de la République
Joël GARRIGUE

PALAIS DE JUSTICE

BP 106 – Route Nationale 1
KAWENI 97600 MAMOUDZOU – MAYOTTE
Téléphone : 02.69.61.91.75.
Télécopie : 02.69.61.19.63.
pr.tgi-mamoudzou@justice.fr